

La lettre ÉROFA

Études pour la Rationalisation de l'Orthographe Française d'Aujourd'hui

N° 10

Janvier 2013

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Depuis septembre 2012, les études de EROFA ont été présentées dans diverses radios et journaux :

- 20 septembre 2012 : texte de Damien Corpetti dans *La classe*, N° 231.

- novembre 2012 : interview d'André Chervel « Vers une fracture orthographique ? » recueillie par Françoise Picot, parue dans *l'École aujourd'hui*. André Chervel renvoie explicitement les lecteurs à EROFA. Le contact a depuis été établi avec Françoise Picot et des projets de coopération ont été envisagés.

- C. Gruaz a été contacté :

- 23 octobre 2012 : interview par Michael Livret sur *Radio cristal*.

- 25 octobre 2012 : interview par Catherine Rol de *Paris- Normandie* et article « Vers une autre orthographe », suivi de l'énoncé des règles avancées dans nos quatre fascicules.

- 26 octobre 2012 : interview par Anne Bertrand sur *France Bleu Haute Normandie*.

- Parution de *Orthographe : qui a peur de la réforme ?* de G. Legros et M.-L. Moreau, Bruxelles, Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Service de la langue française, 2012.

Cet ouvrage contient une présentation de nos travaux sur les consonnes doubles, le X final et l'accord du participe passé.

Des exemplaires papier peuvent être obtenus pour la somme de 3 euros ; les commandes peuvent être adressées à langue.francaise@cfwb.be. Un exemplaire est mis en accès libre sur le site www.languefrancaise.cfwb.be.

RÉUNIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

Le groupe de travail a poursuivi l'étude des consonnes doubles internes les 26 septembre, 17 octobre et 12 décembre.

LE CORPUS

La définition générale du corpus retenue est la suivante :

La liste de ce fascicule 5 rassemble tous les mots qui contiennent une consonne double ou plusieurs, ex. *annonce, personnel, approvisionner, admettre*, qui seront écrits *anonce, personel, aprovisioner, admètre*.

Suivront des précisions concernant en particulier les noms propres et les emprunts.

Les fascicules 1 et 3 sont des sous-ensembles autonomes de ce corpus.

Le corpus initial est le *Robert électronique 2012*, le *Petit Robert 2013* ainsi que le corpus du fascicule 3.

Les principales décisions prises lors des dernières réunions sont les suivantes :

- les noms propres et leurs dérivés, les cas sont divers et variés :
 - les noms propres (personnes, pays, habitants...) lexicalisés ne sont pas modifiés et ne figurent donc pas dans la liste, ex. *lavallière, cannois* ;
 - les dérivés de noms propres ne figurent que lorsque les éléments ajoutés contiennent des consonnes doubles qui sont alors simplifiées, ex. *riemannienne* écrit *riemanniène*.

Dans tous ces cas, le radical est écrit en italiques, ex. *riemanniène*. Si le radical se termine par une voyelle, celle-ci est intégrée à ce radical, ex. *itali-ène* mais *sicil-iène*.

- Les locutions sont retenues dans la liste, ex. *a cappella, à la bonne franquette*, réécrits à *capéla, à la bone franquète*.
- Les mots concernés par les *Rectifications* de 1990 sont repris dans la liste, ex. *imbécilité, corole*. C'est en particulier le cas des formes conjuguées des verbes en *-eler* et *-eter*, ex. *émiète, émiétons* ; un exemple avec *é* et/ou *è* est donné. Les exceptions de 1990, *appeler* et *jeter* et leurs dérivés, ainsi qu'*interpeler*, sont retenues dans la liste.

Lors de la prochaine réunion le débat portera principalement sur les emprunts.

LA RÈGLE

La règle envisagée pourrait être la suivante :

Une consonne n'est jamais doublée si le doublement n'est pas justifié.

Une consonne double n'est donc pas simplifiée lorsqu'elle a une fonction. La fonction est prise en compte différemment selon qu'elle est phonétique, morphologique, morphémique, lexémique ou distinctive.

Lorsque le doublement est maintenu, les consonnes ne figurent pas dans le corpus.

Fonction phonétique :

Le doublement est maintenu lorsque la réduction entraînerait des modifications ou des incertitudes dans le rapport à l'oral, il traduit alors :

- deux phonèmes joints : ex. *accéder, accélérer, accès, vaccin, buccin, coccyx, suggestion, pizza, djinn, finn...*
- un phonème, souvent nasal, ex. *ennui, emmener, femme, solennel, couenne*, mais aussi *saccharide*, le *ch* seul transcrivant fondamentalement [ʃ] comme dans *chaise, etc.*

Le *e* suivi d'une consonne double est remplacé par *é* ou *è* suivi de la consonne simple, conformément à la règle énoncée dans le fascicule 3, ex. *bèlement, béladone*.

Dans les interjections la répétition de consonnes est significative, les interjections ne figurent donc pas, ex. *psitt*.

Fonction morphologique

Sont absentes de la liste les formes conjuguées dans lesquelles le doublement est distinctif, ex. *je courrai, je courrais / je courais*, ou est un fait de conjugaison, ex. *acquerra*, futur *d'acquérir*, ou encore est analogique, ex. *que je tinsse, que je vinsse* comme *que je semasse*.

Fonction morphémique

A la limite préfixe-radical, la simplification de la consonne double rejoint, par analogie, la graphie de mots entrés dans l'usage, ex. *agraver* pour *aggraver* comme *agrandir, aléger* pour *alléger* comme *alourdir*, etc.

Fonction lexémique

Lorsque le doublement permet de reconnaître deux unités lexicales soudées, il est maintenu, ex. *rr* dans *surréalisme* composé de *sur* et de *réalisme*. Dans ces cas, les deux consonnes ne traduisent pas une unité phonogrammique, mais deux phonogrammes joints.

Fonction distinctive

On l'observe dans par ex. *ballade / balade, datte / date, arrête / arête*. La simplification entraîne des cas d'homographie. On considère que, dans la quasi-généralité des cas, le contexte est suffisant pour distinguer ces mots. Seule la forme avec une consonne simple figure donc dans la liste.

Claude Gruaz,

Président de EROFA